

**CONVENTION COLLECTIVE PARTICULIERE  
SECTEUR BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

**A N N E X E I**

**PERSONNEL D'EXECUTION**

La classification retenue est la suivante :

- 1) Manoeuvre ordinaire;
- 2) Manoeuvre spécialisé;
- 3) Aide-ouvrier;
- 4) Ouvrier qualifié 1ère catégorie;
- 5) Ouvrier qualifié 2ème catégorie;
- 6) Ouvrier hautement qualifié;
- 7) Chef d'équipe.

**1) — Manoeuvre ordinaire :**

Personnel d'exécution simple, sans responsabilité, effectuant des manutentions ou des tâches auxiliaires ne nécessitant pas de spécialisation ni d'adaptation préalable, telles que :

- Terrassements manuels;
- Rangement, manutention manuelle, nettoyage ordinaire, gardiennage de rue, etc..

**2) — Manoeuvre spécialisé :**

Personnel effectuant des travaux simples nécessitant une spécialisation ou une adaptation préalable sans initiative particulière, tels que :

- Conducteur de bétonnière débutant pendant une période de 6 mois au maximum;
- Conducteur de Dumper débutant pendant une période de 6 mois au maximum;
- Terrassier au marteau pneumatique;
- Gacheur;
- Répandeur de pierres cassées en travaux routiers, etc..

**3) — Aide-ouvrier :**

Agent ayant des connaissances professionnelles résultant d'une formation élémentaire, aide des ouvriers qualifiés, connaissant les matériaux, outillages utilisés dans la spécialité :

- Aide-maçon;
- Aide-boiseur;
- Aide-ferrailleur;
- Aide-menuisier;
- Aide-charpentier;
- Conducteur de bétonnière confirmé;
- Conducteur de dumper confirmé;
- Aide-mécanicien;
- Aide-électricien;
- Etc...

**4) — Ouvrier qualifié :**

Personnel effectuant des travaux pouvant appeler des initiatives et nécessitant des connaissances acquises par formation professionnelle ou pratique équivalente.

**Ouvrier qualifié 1ère catégorie :**

Ouvrier effectuant, selon les directives, les travaux simples de sa catégorie, pouvant prendre les initiatives nécessaires à leur exécution, telles que, en partant si nécessaire d'un croquis :

- Tailleur de pierres;
- Maçon (briqueteur, cimentier enduseur);
- Echafauteur;
- Menuisier de chantier;
- Polisseur;
- Ferrailleur;
- Boiseur;
- Batteur de pieux;
- Poseur de carrelage simple;
- Etc...

**5) — Ouvrier qualifié 2ème catégorie :**

Ouvrier possédant une technique déterminée et effectuant, selon les directives, des travaux courants avec initiative, tels que, en partant si nécessaire d'un plan :

- Echafauteur;
- Maçon (briqueteur, cimentier enduseur);
- Tailleur de pierres;
- Carreleur faïencier;
- Plâtrier;
- Menuisier de chantier;
- Polisseur;
- Ferrailleur;
- Mécanicien;
- Electricien;
- Etc...

**6) — Ouvrier hautement qualifié :**

Ouvrier possédant de bonnes connaissances professionnelles et effectuant, suivant des instructions reçues, les travaux de sa spécialité, tels que, en appliquant si nécessaire les plans et descriptifs qui lui sont remis :

- Carreleur faïencier;
- Plâtrier;
- Tailleur de pierres;
- Maçon (briqueteur voûtes d'arêtes, cimentier enduseur);
- Echafauteur;
- Menuisier de chantier;
- Charpentier de chantier;
- Polisseur lustreur;
- Boiseur;
- Conducteur d'engins lourds;

Marbrier;

- Poseur de revêtement de faïence collée;
- Briqueteur spécialiste (revêtement en pleines, briques apparentes, briques de four, briques antiacides)
- Mécanicien;
- Electricien.

**7) — Chef d'équipe - 3 échelons :**

Les chefs d'équipe ont une formation d'ouvriers hautement qualifiés; ils possèdent la maîtrise de leur métier et sont chargés essentiellement de la conduite d'une équipe suivant les directives données par des agents de maîtrise.

**— Le Chef d'Equipe 1er échelon (Chef d'Equipe 1) :**

Possède une parfaite maîtrise de son métier avec une bonne de son métier et conduit habituellement de 3 à 5 ouvriers qualifiés dans sa spécialité.

**— Le Chef d'Equipe 2ème échelon (Chef d'Equipe 2) :**

Possède une parfaite maîtrise de son métier avec une bonne expérience dans cette fonction - conduit habituellement et régulièrement une équipe de 6 à 10 ouvriers qualifiés dans sa spécialité.

**— Le Chef d'Equipe 3ème échelon (Chef d'Equipe 3) :**

Possède une parfaite maîtrise de son métier avec une bonne expérience dans cette fonction - conduit habituellement et régulièrement une équipe de 11 à 20 ouvriers qualifiés dans sa spécialité.